

MAIRIE

D'

AIGUINES

83630 - VAR



Téléphone 04 94 70 21 93

Télécopie 04 94 70 20 39

E-mail : mairie.d.aiguines@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION
D'ACCÈS AUX SENTIERS DES CAVALIERS, DE
L'IMBUT ET DE VIDAL**

Arrêté Municipal N° 2017-21

Le Maire d'Aiguines,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et particulièrement les articles L2212-1, L2212-2 et L2212-4,

Considérant la réhabilitation des sentiers des Cavaliers, de l'Imbut et de Vidal par le Département,

Considérant les mesures de précautions qui s'imposent,

ARRÊTE

Article 1 : L'accès aux sentiers des Cavaliers, de l'Imbut et de Vidal est strictement interdit à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 mars 2018.

Article 2 : Ces sentiers feront l'objet durant cette période d'une réhabilitation complète par le Département pour mise en sécurité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Aups/Salernes
- Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Verdon
- Madame la Présidente de l'Office du Tourisme
- Monsieur le Président du Conseil Départemental

Le Maire d'Aiguines,
Charles-Antoine Mordelet

